

LES GRANDS TRAVAUX DANS LA PAROISSE D'ÉCHILLAIS

ENTRE 1782 ET 1789

On sait qu'à la fin du XVIII^e siècle de grands travaux sont entrepris dans le royaume, sous la direction des intendants. Ainsi, dans la Généralité de la Rochelle, l'intendant de Reverseaux, installé en 1781, est-il chargé, en 1782, d'une campagne d'assèchement des marais de la basse Charente et du percement d'une route de Rochefort à Royan.

Nous possédons quelques détails sur ces travaux dans la paroisse d'Échillais grâce à Barbotin qui, dans *Échillais et ses seigneurs*, a reproduit ou analysé des actes du charrier des seigneurs d'Échillais en relation avec la campagne. La présente note n'a pas d'autre objet que de regrouper ces détails. Auparavant, nous rappelons les dispositions générales d'un arrêt du Conseil d'État qui a lancé la campagne d'assèchement et nous donnons le bilan tel que l'a présenté Gautier, en 1839, dans sa *Statistique du département de la Charente-Inférieure*.

L'arrêt du Conseil d'État du 30 octobre 1782

Il donne une idée de l'ampleur du projet :

« Le Roi, s'étant fait représenter les plans du cours de la rivière de Charente dans les environs de Rochefort, tant au-dessus qu'au dessous de ladite ville, ensemble les mémoires qui ont été adressés à sa majesté sur les causes des maladies qui n'y règnent que trop souvent, ainsi que dans les villages et les bourgs voisins, sa majesté auroit reconnu qu'il étoit indispensable de s'occuper du dessèchement des marais qui en sont la principale cause, comme aussi de procurer au port de Rochefort des facilités qui lui ont manqué jusqu'ici. Et sa majesté voulant faire jouir promptement ses sujets, et particulièrement la dite ville de Rochefort, de ces avantages, elle a cru devoir prendre toutes les mesures capables d'en assurer l'exécution, et elle a bien voulu fournir, malgré les dépenses de la guerre, les sommes nécessaires pour la perfection des dits travaux. A quoi voulant pourvoir, oui le rapport du sieur Joly de Fleury, conseiller d'État ordinaire et au conseil royal des finances, le roi, étant en son conseil, a ordonné et ordonne ce qui suit :

Article premier : Il sera procédé au dessèchement des marais situés au-dessus et au-dessous de Rochefort, aux environs de Rosne, Pont-l'Abbé, Saint-Aignan, Brouage, Soubise, Saint-Nazaire et Saint-Laurent de la Prée, le long et aux deux côtés des rivières de Charente et de la Boutonne et du ruisseau de la Gère depuis Surgères jusqu'à la Cabane Carrée ; le tout conformément aux plans et devis approuvés par sa majesté ; à l'effet de quoi les travaux nécessaires pour les dits dessèchements seront commencés sans délai et acquittés les deniers à ce destinés par sa majesté ». Suivent six autres articles⁹¹.

La préparation des travaux d'assèchement

Dans une lettre du 20 juin 1782, A.-E. de Maurès de Malartic, qui était au courant de la préparation des travaux, en avait fait part en ces termes à sa nièce M^{me} Chaudruc de Crazannes : « Il est question de procurer au port de Rochefort tous les avantages dont il est

⁹¹ Texte reproduit dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, tome XII, 1892, p. 96.

susceptible et d'assurer la salubrité de l'air de cette province par le dessèchement de plusieurs marais qui nous environnent. Les travaux seront considérables ; on doit y employer 6.000 hommes de troupes ; le quartier général est fixé à Saintes, où l'on placera 3.000 hommes ; les autres 3.000 hommes seront à Taillebourg, Saint-Savinien, Crazannes et les environs. Les troupes se rendront dans les différents quartiers qu'on va reconnaître pour y former des établissements nécessaires dès le mois d'octobre. M. le marquis de Voyer⁹², l'intendant⁹³, M. de la Tour du Pin et l'état-major des régiments employés à ces travaux passeront l'hiver à Saintes. Notre intendant ira à Saintes la semaine prochaine. Je le vois souvent et je suis assez lié avec lui... »⁹⁴.

Le bilan d'après Gautier⁹⁵

« Les plus puissans motifs déterminèrent enfin le gouvernement à compléter le dessèchement des marais, au milieu desquels une main puissante avait bâti Rochefort.

On adopta un plan qui devait rendre à l'agriculture 40.000 hectares de terrains couverts d'eau pendant une grande partie de l'année, donner la santé à une population nombreuse, victime de l'insalubrité du climat, et détruire le foyer du mauvais air qui rendait si dangereux le séjour de Rochefort.

En 1782, M. de Reverseaux, alors intendant de la généralité de la Rochelle, commença cette importante opération. On y appliqua des fonds suffisans pour qu'elle fût terminée en peu d'années. Huit à dix régimens d'infanterie fournissaient constamment 3 à 400 travailleurs chacun, et 4.000 pionniers étaient continuellement employés. On travaillait sur tous les points, d'après un vaste plan qui comprenait l'ensemble des travaux. On construisit 58.090 mètres courans de digues; on creusa 96.238 mètres courans de canaux principaux; 71.812 mètres de canaux de jonction; 117.772 mètres de contre-fossés; 21.852 mètres de fossés d'écoulement. 64.000 arpens de terres profitèrent de ces travaux, qui coûtèrent 2.600.000 livres tournois.

Mais les moyens d'exécution diminuèrent insensiblement; l'activité se ralentit, et la révolution survint avant qu'on eût achevé aucune des parties commencées. Ce qui restait à faire fut ajourné; ce qui était déjà fait fut abandonné; de là s'ensuivirent les dégradations, les encombrements qui, dans ces sortes d'ouvrages, sont une suite nécessaire du défaut d'entretien; et les entreprises particulières, les empiétements que se permirent les riverains qui n'étaient plus retenus par les gardes conservateurs qu'on avait établis, achevèrent de tout ruiner.

Plus de douze années s'étaient écoulées sans qu'on eût rien fait pour la conservation des ouvrages déjà construits; pendant ce long intervalle, ils avaient été presque entièrement anéantis, et déjà il ne restait aucune trace des bons effets qu'ils avaient produits. Le pays, sous le rapport de l'agriculture et de l'assainissement, était revenu à-peu-près au point où il était avant 1782; mais sous le gouvernement de l'Empire, les travaux furent repris et continués avec activité... ».

Les travaux d'assèchement dans la paroisse d'Échillais

Ils sont connus par un mémoire du seigneur d'Échillais, François Dominique Aymer de la Chevalerie, rédigé le 17 mars 1789, à l'appui d'une demande d'indemnités⁹⁶. Son moulin de Martrou, qui était alimenté par un bras de l'Arnoult, a été « détruit et supprimé » par

⁹² Commandant en Aunis, Saintonge et Poitou à partir de 1775.

⁹³ Guéau de Reverseaux, intendant en 1781, mort en 1794.

⁹⁴ Article signé de la Morinerie dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, tome XII, 1892, p. 106.

⁹⁵ Première partie, p. 322.

⁹⁶ Le mémoire est reproduit par Barbotin, *Echillais et ses seigneurs*, p. 126-128.

l'application de l'arrêt du Conseil du 30 octobre 1782. Il signale qu'il n'a rien reçu en dédommagement, alors que les propriétaires de six autres moulins supprimés pour les dessèchements ont été indemnisés. Sollicité, l'intendant lui a répondu qu'il « ne lui revenait rien à raison du bénéfice qu'il devait éprouver du dessèchement que produit le nouveau canal ». Le moulin ayant été affermé pour 800 livres, il réclame 16.000 livres (au denier 20), plus son droit de banalité qu'il évalue de 18.000 à 20.000 livres.

Une levée de terre a été faite sur le bord de la Charente, « dans la prairie d'Échillais où on a fait des excavations énormes dans les meilleurs prés ». Le seigneur évalue le préjudice à plus de 6.000 livres. L'intendant afferme les levées à 15 livres le journal, vend les herbes et fourrages, établit des gardes qui saisissent les bestiaux des laboureurs qui avaient la propriété et l'usage sur les dits terrains.

Le nouveau canal « longeant toute la terre d'Échillais sur les prés, bois et marais en propriété ou censive » du seigneur, celui-ci estime la perte à 28.000 livres. L'intendant a établi un bac près de Pillay, sur ce nouveau canal, « où l'on paye fort cher pour y passer », au préjudice du seigneur d'Échillais qui avait anciennement un droit de passage sur l'Arnoult.

Ajoutons qu'Aymer de la Chevalerie n'a pas manifesté beaucoup de bonne volonté pour faciliter les travaux. Invité à loger dans sa maison les officiers de surveillance, il a envoyé au directeur, la Tour du Pin, un long mémoire de protestation. En réponse, ce dernier l'a vertement tancé d'un refus qu'il a jugé indigne d'un ancien militaire. A la suite de quoi le seigneur a fait briser l'un des ponts établis par les soldats cantonnés dans la paroisse pour se rendre à leur chantier⁹⁷.

La route de Rochefort à Royan

L'intendant a fait tracer « une grande route de Rochefort à Royan, qui traverse en entier la terre et agrière d'Échillais, sans avoir voulu accorder aucune indemnité, diminution des vingtièmes à la paroisse et seigneurie »⁹⁸.

⁹⁷ Barbotin, *op. cit.*, p 124.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 127.



Sur la carte de Cassini on voit le cours de l'Arnoult et le canal de la Bridoire, appelé canal de Brouage, récemment creusé. On y voit aussi les moulins à eau de Pillay et de Martrou, qui appartenaient au seigneur d'Échillais, l'ancien chemin de Martrou à Saint-Agnant et la nouvelle route de Rochefort à Royan, rectiligne dans la traversée de la plus grande partie de la paroisse d'Échillais.

Jacques Duguet